

## Renaturation de l'Ardon Commune de Vaucelles-et-Beffecourt

### Compte-rendu de la réunion de chantier 24 juin 2020

Lieu :	Départementale D65, 02000 Vaucelles-et-Beffecourt
--------	---

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprises :
Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	<b>Lot 1 : FORETS &amp; PAYSAGES</b> <b>Lot 2 : FORETS &amp; PAYSAGES</b>

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Excusé
LEBEL Béatrice	Présidente du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	V	
LEBASTARD Jean-Luc	Vice-Président du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette		V
FRAISE Mathieu	Maire de la commune de Vaucelles-et-Beffecourt		V
CALLAND Rosalie	Déléguée de la commune de Vaucelles-et-Beffecourt	V	
LAURENT Sébastien	Entreprise Forêts & Paysages	V	
PETIT Davy	Entreprise Forêts & Paysages		V
FALCONNET Madisone	Agence de l'eau Seine-Normandie		V
DELMOTTE Maéva	Agence de l'eau Seine-Normandie		V
ALAVOINE Jean-François	Office Français de la Biodiversité		V
FELZINGER Guillaume	Office Français de la Biodiversité		V
TUAUX Sophie	Office Français de la Biodiversité		V
MOIRE Pascal	Office Français de la Biodiversité	V	
FRIMIN David	Conservatoire d'espaces Naturels de Picardie	V	
TETU Christopher	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	V	
PERDEREAU Pascal	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette		V
PACAUD Geoffrey	Union des syndicats de rivières		V
LARGET Jonathan	Union des syndicats de rivières	V	

Cette réunion concerne les travaux de renaturation de l'Ardon entrepris par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette sur la commune de Vaucelles-et-Beffecourt. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise FORETS & PAYSAGES (59) pour le Lot 1 (renaturation de l'Ardon) et pour le lot 2 (mise en défens : clôtures et abreuvoirs).

## AVANCEMENT DE L'ENTREPRISE :

- ***Terrassements du nouveau lit et mise en eau***

Les travaux de terrassements du nouveau lit de l'Ardon se sont achevés le mardi 9 juin 2020. Parallèlement, une pêche de sauvegarde de l'ancien tracé a été réalisée ce même jour par la fédération de pêche de l'Aisne, afin de permettre une ouverture totale du nouveau bras de l'Ardon.

Le nouveau tracé présente désormais un lit mineur sinueux et un gabarit adapté aux périodes d'étiages.

- ***Gestion des rus et du fossé***

L'exutoire du ru de la Boise a été prolongé sous forme sinueuse de sorte à assurer sa connexion avec le nouveau tracé de l'Ardon.

Un décapage sur environ 40 cm de la zone en amont de la passerelle a également été réalisé.

De plus, le fossé de la parcelle OB 40 a été prolongé et connecté au ru de la Boise en rive gauche.

- ***Aménagement d'un pont-cadre***

Les culées béton ont été coulées et la passerelle installée sur le ru de la Boise. L'entreprise doit maintenant reprendre les enrochements conformément au CCTP :

→ Mise en place d'enrochements liaisonnés en amont et en aval direct de l'ouvrage afin de consolider le bas de berges et les points d'ancrage.



Passerelle en béton



Enrochements à reprendre

- ***Aménagement d'une passerelle piétonne en bois***

La pose de la passerelle a été réalisée après ouverture totale du nouveau bras de l'Ardon pour garantir la circulation des engins et le haut de culée a été installé au niveau du terrain naturel.

Une reprise des enrochements doit être effectuée au niveau de la culée rive gauche pour garantir la stabilité des berges.

Le mirador en rive gauche doit être remis à sa place d'origine en rive droite, au niveau de l'ancien tracé.



Mirador 19 à déplacer



Enrochements à reprendre

- ***Comblement de l'ancien tracé et reprise de l'annexe hydraulique***

L'ancien lit de l'Ardon a été remblayé de l'amont vers l'aval sur un linéaire d'environ 750m, jusqu'à l'aulne piqueté avec l'entreprise afin de conserver une annexe hydraulique.

Les berges de l'annexe hydraulique ont été talutées en pente douce pour favoriser l'implantation des hélrophytes et la fraie du brochet.

L'entreprise doit maintenant remblayer et niveler les 30 derniers mètres restants sur l'ancien tracé de l'Ardon et nettoyer la berge rive droite de l'annexe hydraulique, le long de la clôture, pour permettre le passage d'un engin agricole.



Annexe hydraulique avec berges en pente douce



Ancien lit comblé



Végétaux à enlever le long de l'annexe



Secteur à remblayer et à niveler

- **Hélophytes**

Les hélophytes ont été implantées au niveau de chaque banquette conformément au CCTP.

Les plants arbustifs seront quant à eux piquetés et installés à l'automne prochain.

- **Clôture et rampe d'accès à la parcelle**

Les poteaux de clôture ont été posés sur un linéaire d'environ 650 m.

L'entreprise doit maintenant :

- installer 4 rangs de fils barbelés en veillant à la tension des fils.
- remettre en état la bordure le long de la clôture sur une largeur d'environ 5m, notamment lorsque la présence d'ornières et de rémanents de coupe (morceau de tronc et/ou branche) est constatée.
- supprimer une saulaie pour permettre le passage d'un engin agricole le long de la clôture.
- mettre en place la rampe d'accès à la parcelle.



Clôture en cours d'installation



Ornière et morceau de tronc



Saulaie à supprimer



Rampe d'accès à réaliser

→ supprimer la souche le long de la clôture pour permettre le passage d'engins agricoles.

→ supprimer le busage en aval du nouveau tracé en fin de chantier, reprendre la berge en rive droite sous forme de méandre et mettre en place une souche en amorce de banquette.



Souche à supprimer le long de la clôture



Busage à supprimer et rive droite à reprendre

### A REALISER PAR L'ENTREPRISE :

Un ensemencement rustique des talus sera réalisé de façon progressive. L'entreprise veillera à conserver les coupons des sacs d'ensemencement. La composition du mélange grainier est fonction des caractéristiques des berges. La préconisation est détaillée dans les tableaux ci-dessous :

Mélange grainier - bas de berge	Proportion
Fétuque élevée - <i>Festuca arundinacea</i>	40%
Fétuque demi-traçante - <i>Festuca rubra tricophylla</i>	20%
Baldingère - <i>Phalaris arundinacea</i>	30%
Agrostide vulgaire - <i>Agrostis capillaris</i>	5%
Pâturin commun - <i>Poa trivialis</i>	5%

Mélange grainier - berge ombragée	Proportion
Fétuque rouge - <i>Festuca rubra</i>	30%
Fétuque demi-traçante - <i>Festuca rubra tricophylla</i>	20%
Fétuque élevée - <i>Festuca arundinacea</i>	30%
Agrostide vulgaire - <i>Agrostis capillaris</i>	10%
Pâturin commun - <i>Poa trivialis</i>	10%

Mélange grainier - berge ensoleillée	Proportion
Fétuque rouge - <i>Festuca rubra</i>	10%
Fétuque demi-traçante - <i>Festuca rubra tricophylla</i>	30%
Fétuque élevée - <i>Festuca arundinacea</i>	30%
Ray grass - <i>Lolium perenne</i>	20%
Pâturin commun - <i>Poa trivialis</i>	10%

Avant la fin du chantier, l'entreprise procédera à un nettoyage général des lieux des travaux et de leurs abords (élagage des arbres et arbustes endommagés, suppression des déchets et des rémanents de coupe).



Déchets à supprimer



Exemple d'arbuste à élaguer

### REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Le chantier aura une durée prévisionnelle de 3,5 mois.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet de renaturation de l'Ardon, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
  - Sébastien LAURENT – Entreprise Forêts & Paysages ..... 07.76.01.80.28
  - Jonathan LARGET / Geoffrey PACAUD – Union des syndicats ..... 03.23.20.36.74
  - Christopher TETU – technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette : ..... 06.82.13.55.14

### COUT ET FINANCEMENT

Le coût des travaux de la tranche 1 est de **134 266,00 € H.T**, répartis de la façon suivante :

- **Lot 1** (renaturation de cours d'eau) : **124 661,00 € H.T**
- **Lot 2** (mise en défens de cours d'eau) : **9 605,00 € H.T**

La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Les 20 % restant sont financés par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette.



### LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion est prévue le **mercredi 01 juillet à 10H00**, directement sur le site des travaux à Vaucelles et Beffecourt.

Le service technique,

